

ARRIVEE SEPE

Le 12 0 AVR. 2011

Vu le 20 04 11
E. Lagan

**Étude des conditions de création
d'une fondation caritative
« Travaux du Cœur »**

2e rapport d'avancement



Contact Fédération : Audrey LE MAREC au 01.45.26.75.67
alemarec@habitatdeveloppement.fr

Fédération Nationale Habitat & Développement
www.habitatdeveloppement.fr

Sommaire

I. Rappel du cahier des charges	p 5
II. Positionnement de la Fondation et recherche de fondateurs	p 7
III. Préfiguration du dossier de sollicitation de fondateurs et mécènes	p 9

ANNEXES :

1. Analyse des fondations existantes et de leurs modes d'intervention
2. Budget prévisionnel de la Fondation
3. Analyse des types de fondations afin de choisir la structure la mieux appropriée
4. Atouts et risques potentiels d'une fondation ou d'un fonds d'intervention
« Travaux du cœur », E. Lagandré, Anah

Fédération Nationale Habitat & Développement
www.habitatdeveloppement.fr

Étude des conditions de création d'une fondation caritative « Travaux du cœur »

I. Rappel du cahier des charges de l'étude

I.1 Objectifs de la Fondation

Participer à la lutte contre la précarité énergétique :

- En finançant des travaux d'amélioration thermique
- En complétant les aides existantes
- En s'appuyant sur les acteurs locaux : associations, travailleurs sociaux, artisans...

Activer les leviers du monde caritatif :

- **Le mécénat** : financement de la Fondation par les grands groupes privés du secteur du bâtiment et/ou de l'énergie
- **Le bénévolat** : l'accompagnement des ménages, l'organisation et la réalisation pourraient être pris en charge par des bénévoles

I.2 Méthodologie

Identifier les valeurs ajoutées de la Fondation

Phase 1 : Capitalisation des connaissances et expériences sur la précarité énergétique

➔ *Septembre 2008*

Définir des modalités d'intervention complémentaires aux dispositifs d'aides et aux réseaux d'acteurs existants (sur le fond et la forme)

Phase 2 : Préfiguration du mode opératoire pour la réalisation des travaux

➔ *Juin 2009*

Établir les conditions de montage, de financement et de fonctionnement de la Fondation

Phase 3 : Étude de faisabilité du financement par des sociétés privées et/ou les salariés desdites entreprises

➔ *Novembre 2009*

Encourager les sociétés privées à participer à la Fondation

Phase 4 : Recherche d'entreprises mécènes

➔ Juin 2010

I.3 Équipe

- Fédération Nationale HABITAT & DÉVELOPPEMENT
- Batitrend
- Cerphi
- Gefosat.

II. Positionnement de la Fondation et recherche de fondateurs

II.1. La perception du positionnement de la Fondation par d'autres acteurs caritatifs :

Une liste de fondations intervenant à échelle nationale dans des champs proches de l'objet du projet de Fondation « Travaux du Cœur », fournie en **annexe 1**, détaille leurs statuts, objets, modes de fonctionnement et budgets annuels.

Un certain nombre d'entre eux ont été interrogés pour recueillir leur avis quant au positionnement du projet Travaux du Cœur :

- Fondations ayant trait au développement durable ou au logement
- Fondations portées par des acteurs du monde de l'énergie ou du logement : entreprises et acteurs du bâtiment, fournisseurs d'énergie, banques, industriels (dont membres CAH).
- Fondations portées par des membres du groupe de travail du Grenelle

Il en ressort des enseignements positifs :

- **Aucune fondation oeuvrant spécifiquement sur la précarité énergétique.**
Fondation la plus proche dans son objet : Abbé Pierre
➔ Positionnement original d'une future fondation contre la précarité énergétique
- Quelques fondations, notamment d'entreprise (FE), sont dotées de **budgets très importants** (> 1M€) : Vinci pour la Cité (FE), EDF Diversiterre (FE), Total (FE), Fondation Pays de France, Caisse d'Epargne pour la solidarité, Abbé Pierre, Véolia Environnement (FE).
- Concernant les **modes de fonctionnement** :
 - Soutien de projets largement prédominant
 - Repérage et parrainage des actions par les collaborateurs très répandu
- Les **fondations issues d'acteurs du bâtiment sont majoritairement axées sur l'insertion sociale et professionnelle**, les métiers du bâtiment jouant traditionnellement un rôle d'intégration,
- Deux fondations d'énergéticiens ont la **solidarité ET l'environnement** dans leur objet : EDF et Total,

- **Les industriels ont relativement peu créé de fondation.**

⇒ A noter cependant l'action de Lafarge : dépourvu de fondation, le groupe s'avère actif en matière de mécénat, soutenant de façon conséquente des initiatives (> 1 M€). Il est par ailleurs porteur d'une image de multinationale engagée dans le développement durable.

- Plusieurs fondations issues de l'**univers bancaire** sont actives en matière de **logement des personnes défavorisées**.

- Plusieurs **fondations ou entreprises repérées comme intéressantes pour le projet** : EDF, Total, Saint-Gobain, Lafarge, Somfy, Solidarité Mutualiste, Caisse d'Epargne pour la Solidarité, Crédit Coopératif, Abbé Pierre

Voici quelques retours des acteurs rencontrés :

Scénario Travaux d'urgence	Scénario Travaux durables
• Fondation Abbé Pierre : fait face à ce type de travaux sur ses propres fonds, avec des équipes volantes • Urbanis : reconnaît qu'hors OPAH, l'urgence est difficile à traiter • Fondation FFB : intérêt de l'auto-réhabilitation accompagnée pour les entreprises et les retraités • Fondation Saint Gobain : approche sociale intéressante • EDF : important pour une Fondation de faire ce que les autres ne font pas	• Fondation Abbé Pierre : nécessité d'aller au-delà des seuls travaux d'urgence • Urbanis : problème du coût des travaux performants, élevé • Fondation FFB : solvabilisation de travaux qui autrement ne se font pas, possibilité de demander aux entreprises intervenantes de faire un geste • Fondation Saint Gobain : nécessité de coupler les 2 approches • DSC : intervention possible du négoce pour acheminer des dons en matériaux, participation possible du négoce au niveau local • GDF : possibilité pour les énergéticiens de récupérer des CEE, mobilisation locale et mise en synergie du réseau d'acteurs • EDF : intérêt pour les CEE liés au traitement de la précarité énergétique

II.2. Une nouvelle étape incontournable : la recherche de fondateurs :

Aujourd'hui, le projet de fondation « Travaux du cœur » repose sur de nouvelles bases établies au cours de l'étude :

- **Nécessité d'un porteur de projet : Habitat & Développement**
- **Deux financeurs pour son étude de faisabilité: Anah et ADEME**
- **Mais, aucun fondateur** puisque aucune personne physique ou morale n'a décidé de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation des Travaux du cœur.

Le projet Travaux du cœur est dans une **situation inédite**, où son porteur de projet doit chercher des fondateurs, sans être lui-même fondateur

⇒ Le comité de pilotage doit choisir une stratégie de recherche de fondateurs

La place du porteur de projet et des financeurs de l'étude dans la gouvernance de la future Fondation doit faire l'objet d'une attention particulière

⇒ La réflexion sur les statuts devra intégrer cette question et il pourra être envisagée une structure transitoire (par exemple un fonds de dotation) avant la Fondation ne prenne sa forme définitive.

Aussi, avant même de rechercher les futurs mécènes de la Fondation, il importe de solliciter des fondateurs, privés et/ou publics.

C'est l'objet d'étape de travail suivante, qui ne pourra fonctionner que sur la base de dossier de présentation du projet de Fondation particulièrement pertinent.

III. Préfiguration du dossier de sollicitation de fondateurs et mécènes

III.1. Dossier Fondateurs : les grandes rubriques :

Pourquoi une fondation contre la précarité énergétique?

- La précarité énergétique comme risque sanitaire majeur et facteur de dégradation des logements
- Près de 3,5 millions de ménages concernés: un chiffre appelé à croître
- Des aides plus destinées au paiement des factures d'énergie qu'aux travaux d'amélioration thermique: une situation susceptible d'évoluer dans le cadre du Grenelle de l'Environnement

Un objet : le financement et la réalisation de travaux d'amélioration thermique

- Des dispositifs publics insuffisants malgré leurs ambitions nouvelles pour faire face à l'ampleur des besoins de travaux
- Une initiative de Fondation privée axée sur la réactivité et la souplesse pour répondre aux besoins des ménages non couverts par les dispositifs publics

Deux types de travaux : travaux d'urgence et travaux durables

La Fondation aiderait les ménages à rendre leur logement plus confortable dans deux types de situation:

- Une situation d'urgence demandant une intervention immédiate pour rétablir un niveau minimum de confort et de sécurité au ménage en plein hiver: chaudière en panne, vitrage abîmé, chauffage d'appoint dangereux,
- Un besoin de travaux importants pour sortir durablement de la précarité énergétique que le ménage ne peut parvenir à financer : reste à charge trop lourd malgré les aides auxquelles le ménage peut prétendre, léger dépassement des plafonds de ressources pour les subventions Anah, accès non autorisé à l'écoprêt à taux zéro,...

Un ménage aidé dans un premier temps en situation d'urgence pourrait ensuite être accompagné pour réaliser des travaux beaucoup plus performants. Les travaux d'urgence sont une porte d'entrée pour les travaux durables.

Un mode d'intervention : le soutien d'associations et de collectivités locales, véritables relais de la fondation sur le terrain

- L'aide aux ménages précaires est apportée par des acteurs de proximité (associations caritatives, travailleurs sociaux, collectivités locales).

Certains ont la capacité, seuls ou en réseau, d'accompagner les familles au niveau social (diagnostic socio-économique de la situation du ménage), technique (diagnostic énergétique du logement, suivi de travaux) et financière (montage de dossiers pour le financement des travaux).

- La Fondation s'appuierait sur ces acteurs locaux qu'elle sélectionnerait sur la base d'un cahier des charges dans le cadre d'un appel à candidatures annuel, lui permettant à terme de couvrir le territoire.
- Les « Relais de la Fondation » seraient suivis et évalués tous les ans.
- La Fondation financerait tous les ans, dans le cadre d'un appel à projets de développement, des initiatives d'acteurs locaux permettant de mieux repérer les ménages en difficulté, de mieux les accompagner, notamment dans des régions disposant de peu de moyens d'action. Ces nouveaux modes d'intervention pourraient être utilisés ultérieurement par les structures Relais. Cet appel à projet pourrait aussi créer une pépinière de futurs Relais pour la Fondation.

Une initiative : celle d'Habitat & Développement, fédération d'associations départementales spécialisées dans le logement

- Habitat et Développement, en tant que fédération d'associations départementales spécialisées dans le logement, fait partie de ces acteurs confrontés régulièrement aux problèmes de précarité énergétique. Ses équipes sur le terrain, lorsqu'elles n'interviennent pas dans le cadre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, ne savent pas répondre à des situations d'urgence (traitement administratif des dossiers trop longs). Elles ne trouvent pas suffisamment d'issue favorable à la réalisation de travaux lourds, malgré des mois d'accompagnement.
- Fort de ces constats, Michel Pelenc, Directeur de la Fédération, cherche au travers de la Fondation, les moyens d'apporter à ces ménages une solution. C'est pourquoi la Fédération a répondu à l'appel à projet du PUCA sur la précarité énergétique. Son projet d'étude de faisabilité d'une Fondation a été retenu. Il est co-financé par l'Anah et l'Ademe.
- Les associations départementales Habitat & Développement feront partie des candidates à l'appel à projet de la Fondation.

III.2. Les rubriques nécessitant réflexion :

Les rubriques qui suivent doivent être complétées de manière collective par le Comité de pilotage de l'étude, notamment en fonction du positionnement futur des Agences publiques (Anah, ADEME) au Conseil d'administration de la Fondation :

Le mode de fonctionnement :

Les cibles :

- Propriétaires occupant et locataires pour les travaux d'urgence,
- PO et PB notamment Impécunieux pour les travaux durables

Les travaux d'urgence:

- Ampoules basse-consommation, matériels économes en eau, contacteurs Heures Creuses, calfeutrages, remplacement de vitres cassées, remplacement de convecteurs par des panneaux rayonnants, isolation de combles.
 - Possibilité de petite intervention de l'équipe Relais avec achat d'équipements, possibilité auto réhabilitation accompagnée notamment par des entreprises ou des retraités
- Travaux de sécurité électrique, installation de régulateur, de ventilation, de cumulus ou de chaudière
 - Intervention d'entreprises
- Coûts des travaux estimés entre 500 € et 5 000 €

Les travaux durables

- Travaux conséquents et efficients comprenant des travaux d'isolation et des changements d'équipements de chauffage, avec installation de ventilation
 - Intervention d'entreprises, possibilité d'auto-réhabilitation accompagnée sur une partie des travaux
- Coût des travaux estimés entre 5 000€ et 20 000€ (possibilité de financer des travaux plus coûteux s'ils s'avèrent indispensables pour atteindre une performance satisfaisante)
La Fondation s'attachera à accompagner les ménages aidés dans un premier temps en

situation d'urgence pour la réalisation de travaux beaucoup plus performants.

Les travaux d'urgence sont une porte d'entrée pour les travaux durables.

Les modes d'intervention de la Fondation

- L'aide aux ménages précaires est apportée par des acteurs de proximité (associations, collectivités locales ou territoriales).
- La Fondation sélectionnera ses relais sur la base d'un cahier des charges dans le cadre d'appels à candidatures (sélection de relais sur leur capacité à mettre en œuvre des modalités d'intervention pré-établies par la Fondation). Afin de couvrir à terme le territoire, cet appel à candidatures sera relancé annuellement, de façon à étendre progressivement le réseau.
- Les « Relais de la Fondation » seront suivis et évalués tous les ans.
- La Fondation financera tous les ans, dans le cadre d'un appel à projets de développement, des initiatives d'acteurs locaux permettant de mieux repérer les ménages en difficulté, de mieux les accompagner, notamment dans des régions disposant de peu de moyens d'action. Il s'agit par cet appel à projets de faire émerger des modes d'intervention différents de ceux définis dans le cadre de l'appel à candidatures. Ils pourraient toutefois par la suite être utilisés ultérieurement par les structures Relais.
- Cet appel à projet pourrait aussi créer une pépinière de futurs Relais pour la Fondation.

Les missions et compétences des relais

- Disposer d'un réseau et d'une visibilité locale leur permettant d'entrer en contact avec les ménages en difficulté
- Proposer et animer un mode de gouvernance et de prise de décision locale (travaux durables)
- Faire des visites à domicile pour des diagnostics socio-techniques légers (travaux d'urgence) ou complets (travaux durables)
- Proposer le cas échéant une médiation bailleur / locataire (éventuellement par le biais d'un partenaire)
- Proposer aux ménages un accompagnement sur les plans sociaux, techniques et

Fédération Nationale Habitat & Développement
www.habitatdeveloppement.fr

financiers pour la mise en œuvre de leurs travaux. Accompagnement réalisé par les relais eux-mêmes, ou par leurs partenaires locaux (intervention de travailleurs sociaux par exemple). Possibilité de petites interventions dans les travaux d'urgence, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux durables.

- Conseiller les familles pour l'usage et l'entretien de leur logement
- Rechercher du mécénat local auprès d'entreprises ou de négoce locaux
- Estimation coût unitaire d'ingénierie sur un chantier d'urgence : 750 € et coût pour un chantier durable: 1 500 €

Les missions de la Fondation

- Définir les cahiers des charges de l'appel à candidatures et de l'appel à projets
- Assurer la communication des cahiers des charges auprès des acteurs locaux
- Collecter et analyser les candidatures à soumettre au comité de la Fondation
- Gérer les fonds et financer les Relais. Enveloppes globales pour les travaux d'urgence et les chantiers durables inférieurs à un certain seuil, financement sur devis pour les chantiers les plus coûteux (> 20k€).
- Assurer le suivi et l'évaluation des Relais
- Observer la performance des chantiers réalisés
- Assurer la recherche de mécènes au plan national et local (mise à disposition d'outils)
- Assurer la communication sur l'activité et les résultats de la Fondation

Des objectifs de travaux de rénovation sur 5 ans

Un objectif d'activité par relais (hypothèse de travail) :

- **Chantiers durables** : 5 pour leur première année, 10 à partir de la 2ème année en tant que relais,
- **Chantiers d'urgence** : 20 pour la première année, 30 à partir de la 2ème année en tant que relais.

Année	Nb relais	Nb chantiers d'urgence par an	Nb chantiers d'urgence cumulés	Nb chantiers durables par an	Nb chantiers durables cumulés	Nb ménages aidés par an
1	10	200	200	50	50	250
2	20	500	700	150	200	650
3	30	800	1 500	250	450	1 050
4	40	1 100	2 600	350	800	1 450
5	50	1 400	4 000	450	1250	1 850

L'annexe 2 - Budget prévisionnel de la Fondation, détaille les budgets annuels sur 5 ans.

Les budgets nécessaires sur 5 ans

Hypothèses et travail sur le budget

Fonctionnement :

- Relais : Objectif de 30 chantiers d'urgence (750 € animation) et 10 chantiers durables (1 500€ animation), coût moyen d'un relais: 37 500 €/an
- National:
 - 1 salarié en années 1.2.3 et 2 en années 4/5, coût CC: 85 000€ pour 1 et 150 000€ pour 2
 - Frais de fonctionnement: communication, déplacements,...

Travaux :

- Prix moyen retenu pour un chantier d'urgence : 3 000€ et 15 000€ pour un chantier durable
- Hypothèse d'un reste à charge au ménage pour les chantiers durables (question d'implication) de 1000 € et d'une Aide de Solidarité Ecologique (total) pour 3 dossiers sur 5, soit un coût par dossier pour la Fondation de 10 800 €.

Développement :

- Enveloppe de 50 000€ en année 1, 100 000€ en année 2 et 200 000€ les autres années.

Quel statut pour la Fondation ? Fondation d'utilité publique, Fondation sous égide, Fondation d'entreprise, Fonds de dotation

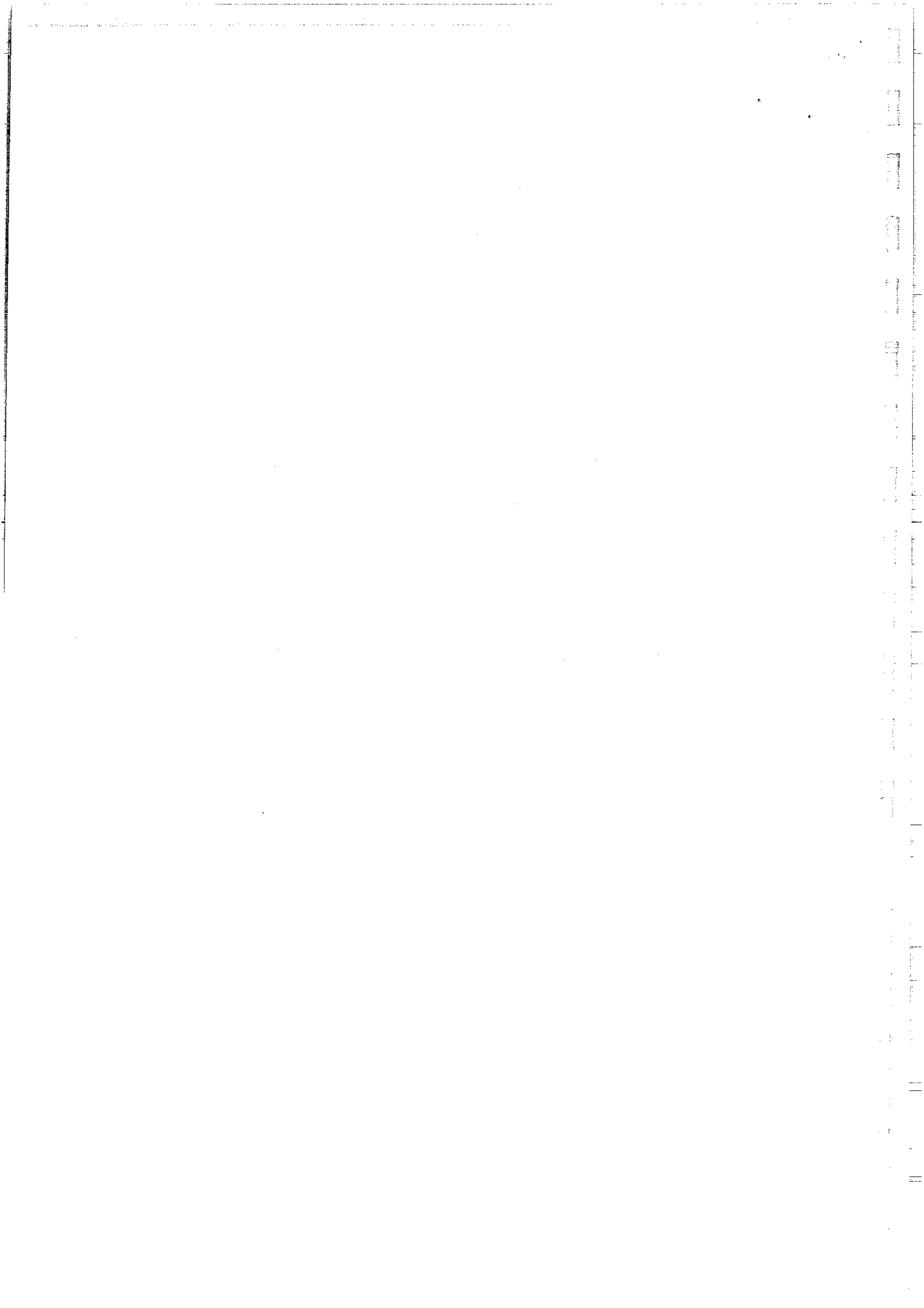
Les annexes 2 – Analyse des types de fondation afin de choisir la structure la mieux appropriée, et 3 – Atouts et risques potentiels d'une fondation ou d'un fonds d'intervention « Travaux du Cœur », apportent des éléments essentiels à la réflexion engagée au sein du comité de pilotage.

Il lui appartiendra de décider d'une position claire quant à ces aspects statutaires et partenariaux.

Pourquoi faire appel à votre société ? L'argumentation dépendant des objectifs et de la stratégie de recherche des fondateurs. C'est l'objet de la phase de l'étude.

Fédération Nationale Habitat & Développement
www.habitatdeveloppement.fr

Annexe 1 - Analyse des fondations existantes et de leurs modes d'intervention



Le 2 février 2010

Positionnement Fondation « Travaux du cœur »

Ont été recherchées et étudiées, les fondations :

- dont l'objet a trait au développement durable ou au logement
- qui sont portées par des acteurs intervenant dans le domaine du logement et de l'énergie : entreprises ou acteurs du bâtiment, fournisseurs d'énergie, banques, industriels de produit ou équipement pour la construction (sur cette dernière cible, une recherche spécifique a été faite sur les industriels membres du Club de l'Amélioration de l'Habitat).
- Enfin, nous avons regardé les éventuelles fondations portées par les organismes impliqués dans le groupe de travail sur la précarité énergétique du Grenelle

Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
FONDATION PORTEES PAR DES ACTEURS DU BATIMENT					
(1) Fondation FFB	Sous égide (Fondation de France)	Réinsertion sociale et retour vers l'emploi / Tous publics en exclusion	Accompagnement de projet. Parrain FFB	450 k€	(1) : Signataire du protocole d'accord avec M. Hirsch de mobilisation des fondations du bâtiment pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle
(1) Fondation Cari	F. d'entreprise	Solidarité, nature et culture dans le monde de la construction	Accompagnement de projet	75 k€	
(1) Fondation du BTP	Utilité publique / Fondateur : Union de prévoyance du BTP Sud-est	- Prévention risques professionnels - Solidarité entre les générations, promotion des métiers - Lutte contre exclusion	Accompagnement de projet et action en propre (réalisation d'études, création outils de sensibilisation)	500 k€	
(1) Fondation BTP Plus	Sous égide (Fondation de France)	Autonomie des personnes et promotion sociale / Public : salarié actuels, futurs ou anciens du BTP	Accompagnement de projet	300 k€	

Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
(1) Fondation Eiffage	Fondation d'entreprise	Insertion professionnelle et sociale et préservation de l'environnement		300 k€ + supplément pour projet « phare »	
Fondation Bouygues Immobilier	Fondation d'entreprise	- Promotion architecture et urbanisme auprès du grand public - Réflexion experts sur ville de demain en faveur du DD - Solidarité urbaine (insertion jeunes en diff., lien social dans quartiers sensibles)	? Partenariat avec Arc en rêve, Cité de l'Archi de Paris et Bordeaux désormais suivi par la Fondation	200 k€	Parrainage de l'expo « Habiter écologique » à la Cité de l'Architecture
Fondation Spi Baignolles	Fondation d'entreprise	Mécénat de solidarité et mécénat culturel (conservation patrimoine, fonds photo d'un collaborateur sur travaux voies ferrées en Chine)	Partenariat Fondation de la 2 ^{ème} chance	?	
Vinci pour la Cité	Fondation d'entreprise	- Favoriser accès à l'emploi - Améliorer le vivre ensemble	Soutien de projets / Parrainage par collaborateurs	2 millions / an France + 6 autres pays	
FONDATION PORTEES PAR DES ACTEURS DE L'ENERGIE					
Fondation EDF « Diversiterre »	Fondation d'entreprise	Lien social, « préservation de la planète rassemblant la diversité des personnes, des générations, des cultures et de la nature » Favorise croisement entre les différents domaines intervention : santé et	Partenaires de nombreuses associations (Restos du cœur,...), et aussi de fondations (F. Nicolas Hulot)	4,5 M€ (engagement financier 2008)	Projet Fondation pourrait répondre à la vocation de la Fondation EDF

Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
Fondation Gaz de France	Fondation d'entreprise	solidarité, nature et biodiversité, culture histoire et patrimoine Place épanouissement personnel au cœur de démarche en favorisant création artistique, préservation patrimoine naturel et culturel - Insertion jeunes par le sport et ses valeurs - Préservation jardins et sites nat. exceptionnels - Patrimoine (vitraux) et création autour du verre	Soutien de projets en France et à l'international		
<u>Total</u>	Fondation d'entreprise	- Solidarité (lutte pandémie dans pays implantation et lutte exclusion sociale et éviction scolaire en France) - Culture (rayonnement culture française et dialogue culture) - Environnement (biodiversité marine)		50 M€ dotation pour 2008-2012 (12 M€ en 2008)	
FONDATION PORTEES PAR DES INDUSTRIELS DE MATERIAUX / EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION					
<u>Fondation Saint-Gobain</u>	Fondation d'entreprise	Favoriser l'insertion des jeunes adultes dans la vie professionnelle. Soutenir des projets ayant pour but la construction, l'amélioration ou la rénovation de l'habitat à caractère social, en contribuant à la réduction de la consommation d'énergie et à la	Soutien de projets. Implication des collaborateurs	?	

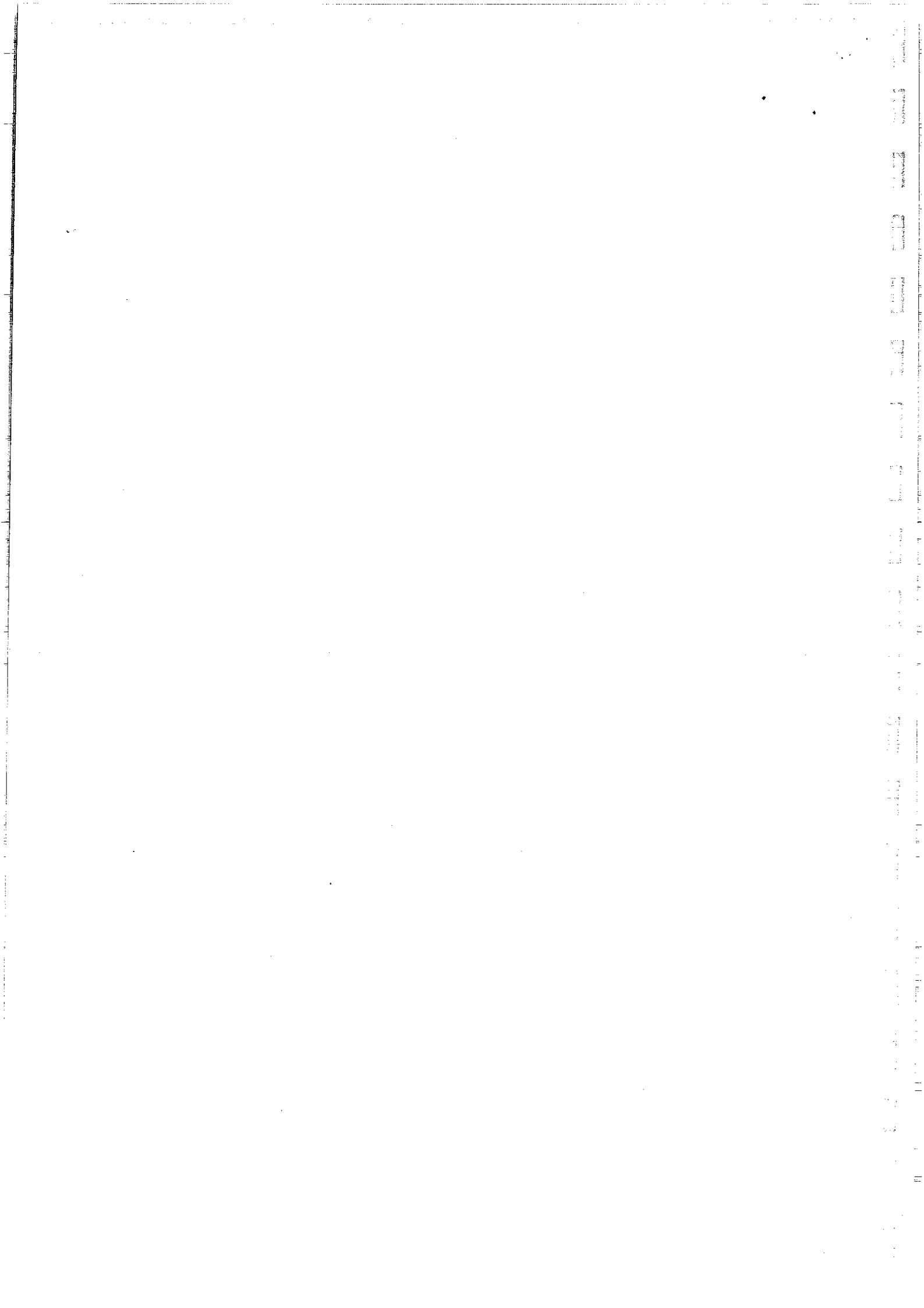
Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
		préservation de l'environnement dans le domaine de l'habitat.			
Fondation Placoplâtre	Fondation d'entreprise	Promouvoir les métiers du plâtre notamment auprès des jeunes en insertion Défense envir. Et promotion développement responsable			Créée en 2007
<u>Actions mécénat de Lafarge</u> (pas de fondation)	Pas de fondation. Soutien de projets dans les pays d'implantation, parfois avec un engagement financier conséquent (ex. 1,8 M€ Mémoire du camp des Milles)	Exemple de soutien : Association HQE, convention quinquennale avec Fondation du Patrimoine, France Nature Environnement,...	Visiblement pas de fondation mais implication forte sur le DD (seule entreprise secteur construction répertoriée dans liste 100 multinationales engagées dans DD)		
Fondation Rockwool	Fondation d'entreprise	« Projets scientifiques, humanitaires, artistiques ou sociaux qui contribuent au développement de notre société » Beaucoup de projets à l'international : développement agricole, centre orphelins, processus de paix...			
Atlantic	Appareillement pas de fondation	Soutien le Laboratoire de thérapie génique de Nantes (siège groupe à La Roche-sur-Yon → ancrage local).			

Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
<u>Fondation Somfy</u>	Fondation d'entreprise	Habitat durable / Partenaire des architectes de l'urgence		400 k€	
FONDATION EMANANT D'ACTEURS BANCAIRES					
<u>Fondation « Pays de France »</u>	Fondation d'entreprise reconnue d'utilité publique. Crédit Agricole	Valorisation du patrimoine de proximité pour contribuer au développement des territoires, encourager création artistique, faciliter accès grand public	Projets	3,6 M€ en 2007 pour mécénat	
<u>Fondation Solidarité Mutualiste</u>	Sous égide Créée par le Crédit Agricole	- Aide au développement du tiers monde rural - Aide au logement des personnes défavorisées	Projets		Financé par dons souscripteur au travers de 2 fonds commun de placement solidaire dont « Pacte Solidarité Logement »
<u>Fondation Banque Populaire</u>	Fondation d'entreprise	- Musique - Handicap - Innovations sociétales	Soutien de projets		
<u>Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité</u>	Utilité publique	Lutte contre toutes les formes de dépendances et d'exclusion sociale	Gestionnaire d'établissements pour pers. âgées ou handicapées + un programme « lutte contre l'illettrisme » Soutien de projets autonomie et exclusion sociale	4,1 M€ en 2007	Soutien Habitat & Humanisme
<u>Fondation du Crédit Coopératif</u>	Economie sociale	Plusieurs axes dont la lutte contre l'exclusion et le DD et l'environnement. Privilégie les interventions croisant plusieurs axes	Soutien de projets	?	Soutien la fédération des Pact pour sensibiliser les publics fragiles aux économies d'énergie et inciter les fabricants à proposer des équipements économes et faciles d'utilisation.

Fondation	Statut de la Fondation	Objet(s)	Mode de fonctionnement	Budget annuel	Remarques / Intérêt par rapport au projet
FONDATION OEUVRANT SUR LE LOGEMENT					
<u>Fondation Abbé Pierre</u>	Reconnue d'utilité publique	Logement des personnes défavorisées et lutte contre l'exclusion sociale	Projets propres (boutiques Solidarité, pensions de famille...) Soutien de projets par appel à projet (2000 toits pour 2000 familles), financement complémentaire via associations pour boucler opérations	87% ressources générosité du public (12 M€ fonds collectés + près de 4M€ de legs)	
Fondation pour le logement social	Reconnue d'utilité publique	Achat logement pour les louer à bas prix à des personnes démunies	Statut d'opérateur immobilier d'insertion		
Leroy Merlin	Entreprise	Pour un habitat adapté à tous (adaptation handicap, vieillissement)	Collaborateurs unique point d'entrée	3 M€ sur 5 ans	Créée en 2006
Fondation Habitat & Humanisme	Sous égide Institut de France	Soutien projets novateurs, notamment intergénérationnel, et développement de programme de recherche			
AUTRES FONDATIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT					
Véolia Environnement	Fondation d'entreprise	DD : solidarité, insertion professionnelle, environnement	Soutien projets proposés par collaborateur, parrainage, réponse en urgence si catastrophe humanitaire / Mécénat de compétence	7,2 M€	

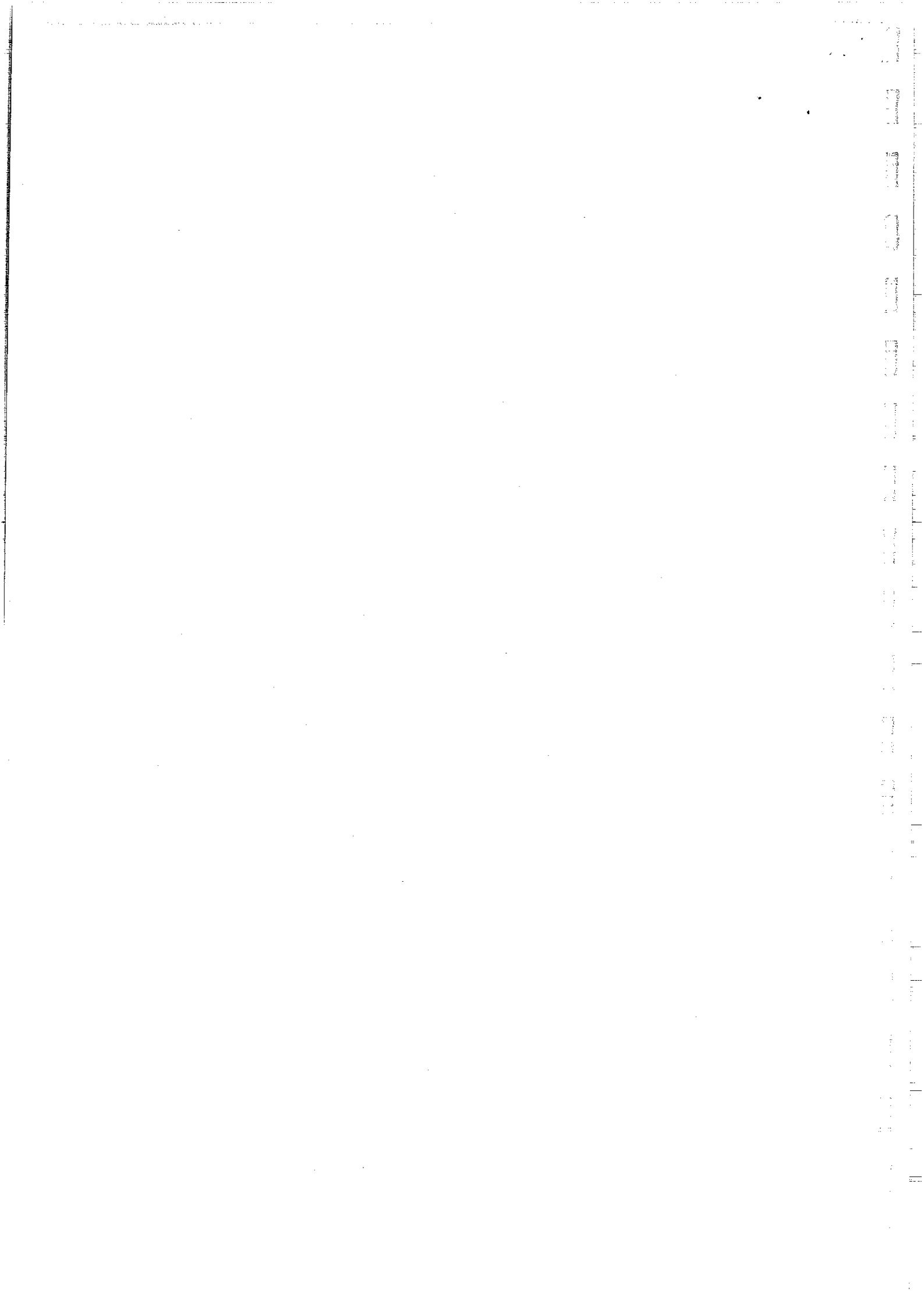
Fédération Nationale Habitat & Développement
www.habitatdeveloppement.fr

Annexe 2 - Budget prévisionnel de la Fondation

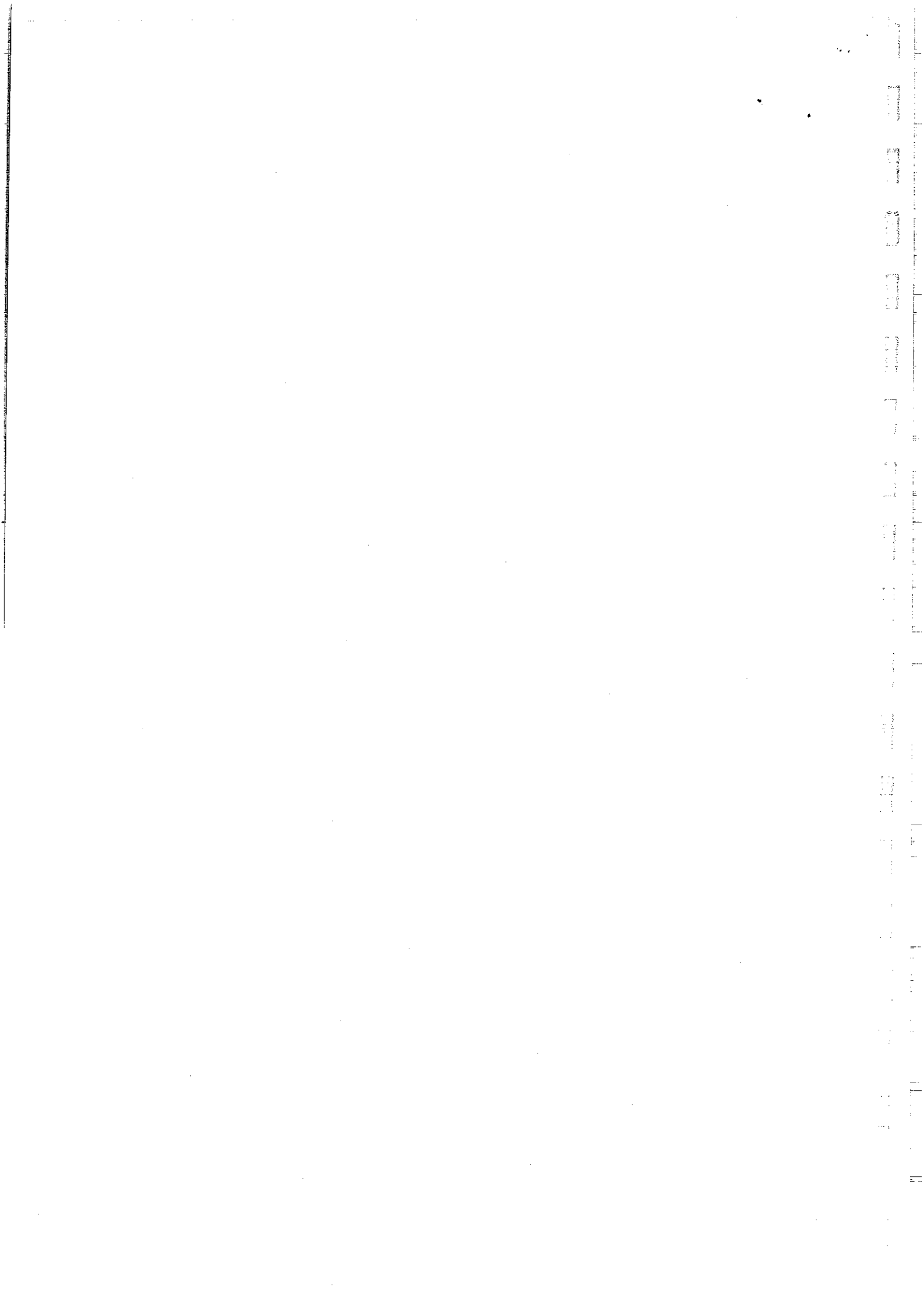


BUDGET FONDATION

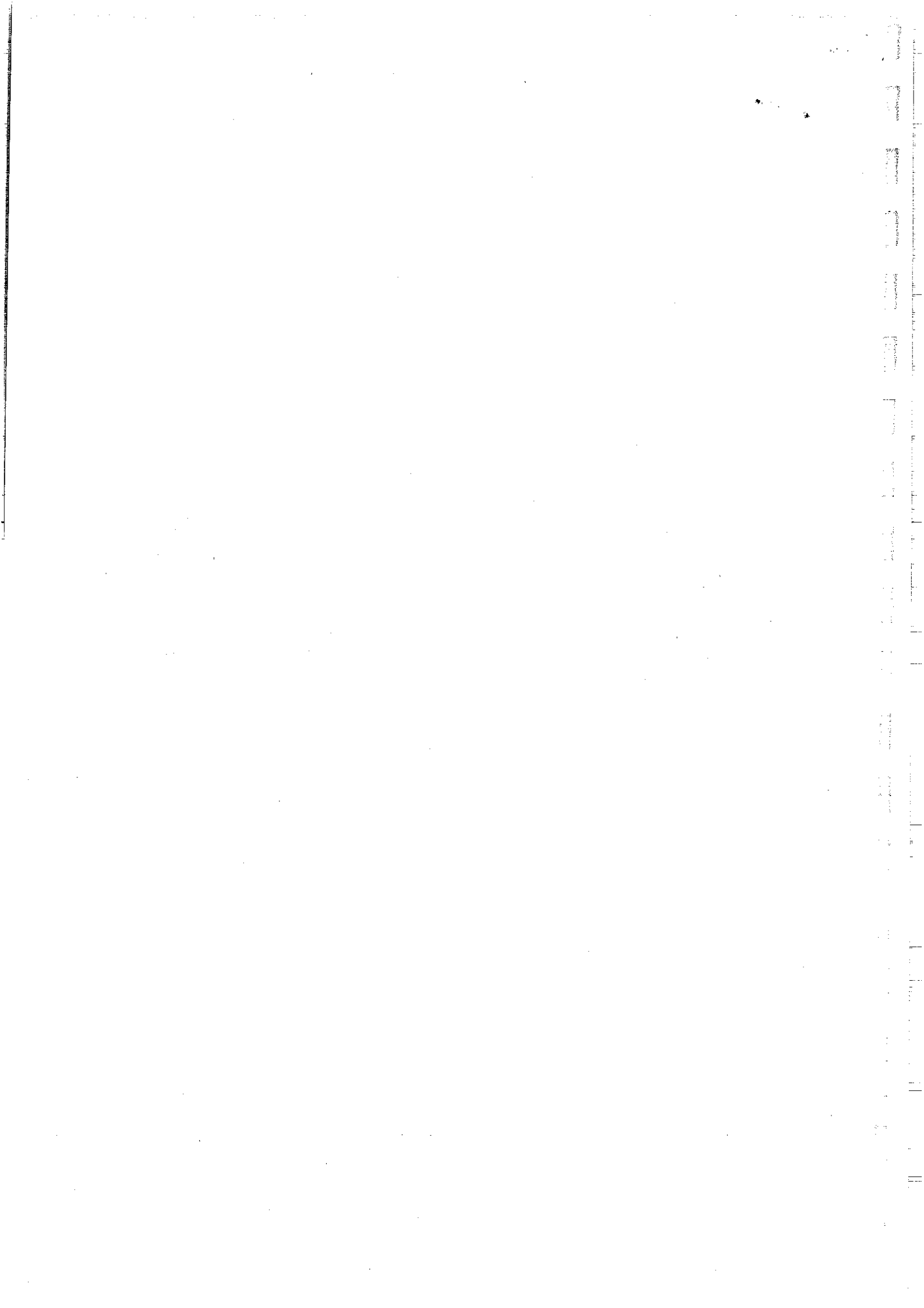
Année	0	1	2	3	4	5
Fonctionnement						
Nb Associations		10	20	30	40	50
Coût salarié National	42 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	150 000 €
Frais fonctionnement National	13 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	40 000 €
Coût ingénierie / association	37 500	375 000 €	750 000 €	1 125 000 €	1 500 000 €	1 875 000 €
Total fonctionnement	55 000 €	490 000 €	865 000 €	1 240 000 €	1 615 000 €	2 065 000 €
Travaux d'urgence						
Objectif		200	500	800	1100	1400
Coût moyen	3 000 €	600 000 €	1 500 000 €	2 400 000 €	3 300 000 €	4 200 000 €
Travaux durables						
Objectif		50	150	250	350	450
Coût moyen	10 775 €	538 750 €	1 616 250 €	2 693 750 €	3 771 250 €	4 848 750 €
Total travaux	0 €	1 138 750 €	3 116 250 €	5 093 750 €	7 071 250 €	9 048 750 €
Budget développement						
		50 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Nb de ménages aidés		250	650	1050	1450	1850
Total	55 000 €	1 678 750 €	4 081 250 €	6 533 750 €	8 886 250 €	11 313 750 €



Travaux de :	Aide Solidarité Ecologique Total	Part ménages	Coût Fondation
10 000			
1er décile revenu			
Autres	5 500	1 000	3 500
Coût moyen	3 000	1 000	6 000
(1 ménage 1er décile, 1 ménage Autres)			
			4 750
20 000			
1er décile revenu			
Autres	8 000	1 000	11 000
Coût moyen	5 000	1 000	14 000
(1 ménage 1er décile, 1 ménage Autre)			12 500
Sur l'ensemble des ménages aidés, coût moyen travaux à 15 000			8 625
Sur l'ensemble des chantiers durables, avec hypothèse de 3 dossiers sur 5 aidés			10 775



Annexe 3 - Analyse des types de fondations afin de choisir la structure la mieux appropriée





24 juillet 09

ANALYSE DES TYPES DE FONDATIONS AFIN DE CHOISIR LA STRUCTURE LA MIEUX APPROPRIÉE

Aujourd'hui, il existe plusieurs formes juridiques permettant de mettre en œuvre un projet d'intérêt général, chacune ayant un cadre législatif spécifique et des contraintes associées. Les initiateurs du projet souhaitent créer une structure de type « fondation » plutôt qu'une association.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet Travaux du cœur, cette analyse s'attache dans un premier temps à décrire les avantages et limitations des différents types de fondation envisageables, et dans un second temps, à donner des éléments d'évaluation pour aider à déterminer la structure la mieux appropriée au projet et à ses acteurs, tels qu'ils ont été exposés dans le document.

LES FONDATIONS

Une fondation est un acte juridique par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales (les fondateurs) décident de l'**affectation irrévocable** de biens, droits ou ressources à une **œuvre d'intérêt général et à but non lucratif**¹.

Cette définition est commune aux différentes sortes de fondations existantes, mais celles-ci ont, suivant le cadre législatif qui les régit, des avantages, des contraintes et des limitations différentes, tant en matière de ressources, de fiscalité que de gouvernance.

- La fondation abritée ou sous égide

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons aux **fondations RUP**, **fondations abritées** et **fondations d'entreprise(s)**, qui seules peuvent correspondre à l'objet du projet. Il convient également de s'intéresser au **fonds de dotation**, nouvel outil mis à disposition en 2009 par le Gouvernement pour développer le mécénat au service de l'intérêt général.

FONDATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (RUP)

Les fondations RUP sont principalement régies par la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

Une fois constituée, une fondation RUP bénéficie de toutes les capacités juridiques et peut faire appel au plus large panel de ressources financières. Elle est donc la forme la plus aboutie de structure au service de l'intérêt général.

« Lorsque l'acte de fondation a pour but la création d'une personne morale, la fondation ne jouit de la capacité juridique qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du décret en

¹ Article 18 de la loi n°87-571

Vinci). Cependant, une fondation d'entreprise ne peut pas être membre fondateur d'une autre fondation d'entreprise

En termes de dotation et d'engagements des fondateurs, la souplesse est assez grande, avec un montant minimal relativement bas (pour des entreprises) et la possibilité de verser plus que ce qui a été prévu.

Cette structure pourrait donc être appropriée .

FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation est un **outil de capitalisation** de biens ou de droits, apportés à la dotation de manière **irrévocable**, dont les produits sont affectés à des activités d'**intérêt général** ou reversés à des organismes poursuivant de telles activités

Les fonds de dotation sont régis par la loi du 4 août 2008 (2008-776) de modernisation de l'économie (LME) articles 140 et 141. Ils se caractérisent par une souplesse juridique et administrative associée à une large capacité juridique et financière. Selon Catherine Bergeal, conseiller d'Etat à l'origine de cette loi, l'objectif du gouvernement était de proposer « un outil simple, sûr et attractif, qui va contribuer, aux côtés des mécanismes existants, à un essor du mécénat privé ».

Le fonds de dotation peut soit être opérateur d'activités d'intérêt général, soit financer les activités d'organismes répondants aux critères d'intérêt général.

AVANTAGES DU FONDS DE DOTATION

- Création simple et rapide par simple dépôt à la préfecture avec les statuts ; existe à partir de la publication au JO.
- Dotation minimale : la loi ne prévoit pas de dotation minimale ; cette dotation si elle existe, n'est en principe pas consommable, mais les statuts peuvent prévoir qu'elle le soit et organiser la manière de la consommer
- Ressources : Le fonds de dotation dispose librement de ses ressources dans la limite de son objet social.
 - Revenus de ses dotations,
 - Produits des activités autorisées par les statuts et produits des rétributions pour service rendu.
 - Appel à la générosité publique après autorisation. Les dons issus de la générosité publique peuvent être joints à la dotation en capital du fonds de dotation mais peuvent aussi être utilisés pour son objet
 - Capacité à recevoir dons et legs
- Fiscalité
 - Le fonds de dotation donne droit aux avantages fiscaux classiques : réduction d'impôt sur le revenu et réduction de l'impôt sur les sociétés, mais pas aux réductions ISF.
- Gouvernance
 - Par un conseil d'administration d'au moins 3 personnes ; contrairement aux FRUP, la loi ne prévoit pas la présence d'un représentant de l'Etat dans ce conseil.
 - La déclaration des libéralités n'est pas nécessaire.
 - Il n'y a pas de contrôle a priori de l'objet du fonds de dotation par rapport aux critères d'intérêt général définis dans le code général des impôts (CGI article 200-1)

OBLIGATIONS / LIMITATIONS DU FONDS DE DOTATION

- Ressources : **ne peuvent recevoir de subventions publiques**
- Si la dotation est supérieure à 10 000 €, le fonds a l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.
- Les organes de contrôle sont donc le commissaire aux comptes et la préfecture, à qui le fonds doit communiquer annuellement le rapport d'activité, les comptes et le rapport du commissaire aux comptes. (contrôle a posteriori)

ADEQUATION PAR RAPPORT AU BESOIN

La forme juridique du fonds de dotation est particulièrement souple et simple, et adaptée au besoin du projet ; cependant, du fait de sa nouveauté et de cette simplicité, en particulier en matière de contrôle, les grandes entreprises pourraient être réticentes à s'engager dans une telle structure. Il serait souhaitable qu'il soit adossé à une association ou une fondation qui serait elle-même RUP et ainsi garante, par son nom et sa réputation, du bon fonctionnement du fonds. Sur le plan sémantique, le nom même de « fonds » par rapport à « fondation » pourrait impacter la perception de la « respectabilité » de la structure par les fondateurs et donateurs potentiels.

L'impossibilité de recevoir des subventions publique peut être ou non un frein rédhibitoire, selon le projet qui sera retenu.

Le fait de pouvoir solliciter des entreprises comme mécènes et non comme fondateur est un avantage

CRITERES DE CHOIX

Pour choisir la forme la mieux appropriée au projet, on s'aperçoit donc qu'il faut prendre en compte :

Les modes de financement envisagés :

- Dotation initiale dont les revenus financeront les activités
- Dotation consommable
- Engagements de versements pluriannuels
- Subventions au titre du mécénat
- Subventions publiques (Etat, collectivités territoriales)

La personnalité morale des fondateurs pressentis :

- Personnes morales privées : entreprises, associations
- Personnes physiques
- Personnes morales publiques

Le délai de création, la durée et l'objet de la structure :

Project Name	Location	Project Manager	Start Date	End Date	Status	Budget	Actual Cost	Variance	Progress (%)	Notes
Project A	Location A	Manager A	2023-01-01	2023-03-31	Completed	\$100,000	\$95,000	\$5,000	100	On schedule
Project B	Location B	Manager B	2023-02-01	2023-04-30	In Progress	\$200,000	\$180,000	\$20,000	90	Minor delays
Project C	Location C	Manager C	2023-03-01	2023-05-31	On Hold	\$150,000	\$10,000	\$140,000	10	Waiting for funding
Project D	Location D	Manager D	2023-04-01	2023-06-30	Planned	\$300,000	\$0	\$300,000	0	Not yet started
Project E	Location E	Manager E	2023-05-01	2023-07-31	Planned	\$250,000	\$0	\$250,000	0	Not yet started
Project F	Location F	Manager F	2023-06-01	2023-08-31	Planned	\$180,000	\$0	\$180,000	0	Not yet started
Project G	Location G	Manager G	2023-07-01	2023-09-30	Planned	\$120,000	\$0	\$120,000	0	Not yet started
Project H	Location H	Manager H	2023-08-01	2023-10-31	Planned	\$90,000	\$0	\$90,000	0	Not yet started
Project I	Location I	Manager I	2023-09-01	2023-11-30	Planned	\$70,000	\$0	\$70,000	0	Not yet started
Project J	Location J	Manager J	2023-10-01	2023-12-31	Planned	\$50,000	\$0	\$50,000	0	Not yet started

Éric Lagandré
07/06/2010

Atouts et risques potentiels d'une fondation ou d'un fonds d'intervention « Travaux du cœur »

Un fonctionnement de type privé : quels sont les atouts à valoriser ?

Une fondation ou un fonds d'intervention privé sont susceptibles d'intervenir sur les questions de précarité énergétique avec une souplesse de fonctionnement difficilement accessible aux systèmes d'aide publique de masse comme ceux de l'Anah ou du Fart.

Il paraît possible de tirer parti de cette souplesse d'intervention potentielle en travaillant dans quatre directions convergentes :

1. la souplesse d'un fonctionnement de type privé permettrait d'intervenir dans l'urgence (délai inférieur à 7 jours) ce que ne permet pas le fonctionnement de type Anah. Le type d'interventions visé ici est de l'ordre du changement de chaudières ou de l'isolation de combles ou du remplacement d'électro-ménager et correspond à une dépense inférieure à 5.000 €,
2. mobiliser des moyens de communication plus puissants et imaginatifs qu'habituellement en direction des publics visés de façon à accroître réellement les chances de rencontrer effectivement les ménages dans le besoin,
3. développer une coordination souple, étroite et réactive entre des intervenants ayant souvent peu l'occasion de se rencontrer – CCAS, travailleurs sociaux du Conseil Général, ingénierie du type AMO subventionnée par l'Anah, et secteur caritatif, Secours Catholique, etc... de façon à optimiser les chances de rencontre avec les ménages en situation de précarité énergétique,
4. renforcer les moyens d'intervention financière publique en complément des aides classiques pourrait permettre de répondre de manière moins étreinte aux besoins d'un public sollicité par une communication renforcée. De cette manière les acteurs locaux se sentiront encouragés à s'engager de manière confiante dans une communication plus large.

La convergence de ces quatre atouts à valoriser s'effectue donc autour de cette nécessité qui constitue un préalable au succès du traitement de la précarité énergétique : trouver les moyens d'aller à la rencontre des ménages en situation de précarité énergétique et accroître le nombre des chantiers d'amélioration énergétique des logements.

(je préfère cette expression issue du rapport Lapostolet-de Quero à celle, moins heureuse, de « repérage »)

Mise en oeuvre de la souplesse d'intervention d'une fondation sur le terrain de la précarité énergétique.

Les pouvoirs publics sont tout prêts à comprendre l'intérêt d'identifier ces moyens d'aller à la rencontre des ménages exposés et seront certainement intéressés à la communication qui pourra être faite de ces opérations.

La bonne solution me paraît être de procéder par appel à candidatures en annonçant que la sélection des projets aidés se fera sur leur capacité à mixer les quatre atouts potentiels débloqués par la souplesse d'une institution privée.

De cette façon, il pourra être mis en avant très clairement par les financeurs privés –mécènes et fondateurs- que les projets aidés ouvrent la voie au traitement massif de la précarité énergétique.

Habitat et Développement est parfaitement légitime à se positionner comme porteur d'un tel projet en ce qu'il vise très clairement à faire progresser la qualité de l'intervention du milieu associatif sur cette nouvelle problématique d'intérêt général et le nombre de ménages soustraits à la précarité énergétique.

Ce projet peut-être présenté comme un projet limité dans le temps avec un objectif crédible.

Plusieurs risques de brouillages de messages doivent être évités :

1. positionner le projet sur la recherche de performances immédiates trop ambitieuses du type BBC, ou même étiquette C,
2. positionner le projet principalement sur la recherche de financement beaucoup plus importants dans le cas où le montant de travaux dépasse 20.000 € (Lutte contre l'Habitat Indigne sous couvert de lutte contre la précarité énergétique)

Car cela reviendrait dans les deux cas à s'inscrire en faux relativement aux orientations du rapport Pelletier-de Quero- Lapostolet en laissant entendre :

- dans le premier cas qu'un objectif d'économie moyenne de 30 % sur la consommation conventionnelle n'est pas pertinent,
- dans le second cas, que les montants des travaux nécessaires sont très supérieurs à ceux qui sont avancés dans le rapport.

Il existe aussi des risques politiques

La lutte contre la précarité énergétique est entrée dans une phase de négociation dont l'enjeu principal est le mode de valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par ces opérations.

Il serait particulièrement mal venu que certains opérateurs privés, distributeurs d'énergie par exemple, puissent renforcer leur position dans la négociation en rentrant dans le projet « travaux du cœur ».

Il convient donc d'attendre que la négociation entre l'État et les distributeurs privés soit achevée et s'interdire ensuite de faire rentrer dans cette fondation des acteurs privés qui auraient refusé de s'engager dans le programme FART. Dans le cas contraire, la fondation serait inévitablement mal perçue par les pouvoirs publics.